



LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2024 A 10H00
établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : **Désigne, avec 31 voix pour et 2 absents**, Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 : **Avec 2 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN-CHINI, groupe Hayange en harmonie), **2 absents et 29 voix pour, Adopte**, le procès-verbal de la séance en date du 13 juin 2024.

03 ⇒ Subventions aux collèges de Hayange pour travaux d'entretien à réaliser : **Attribue, à l'unanimité**, le renouvellement de subventions pour l'année 2023 et 2024 soit 2.290 € pour le collège Jacques Monod et 2.670 € pour le collège Hurlevent.

04 ⇒ Subvention année 2024 à l'association Fensch Militaria Motor Club : **Attribue, à l'unanimité**, une subvention de 600 € pour l'animation effectuée par cette association.

05 ⇒ Délibération d'adhésion au service de vérification des dossiers de retraite au centre de gestion de la Moselle : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les documents proposée par le centre de gestion de la Moselle.

06 ⇒ Création d'emplois de fonctionnaire : **Accepte, à l'unanimité**, la création d'emplois de fonctionnaire.

07 ⇒ Ouverture dominicale des commerces les quatre dimanches avant Noel 2024 : **Accepte, à l'unanimité**, l'ouverture aux commerces de détails les quatre dimanches, 01, 08, 15, et 22 décembre avant Noel 2024

08 ⇒ Mise en œuvre d'une complémentaire santé pour le personnel de la ville de Hayange : **Accorde, à l'unanimité**, un soutien financier de la ville à la complémentaire de santé du personnel de la ville de Hayange.

09 ⇒ Délibération fixant la garantie d'emprunt pour la construction de 49 logements locatifs PLUS/PLAI/PLS : **Accepte, à l'unanimité**, la garantie d'emprunt.

10 ⇒ Déclassement d'un terrain communal : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer tout document concernant le déclassement du domaine public communal des parcelles 352, 353, 354, 355 section 21 «Les jardins de Léa ».

11 ⇨ Compte rendu de la décision prise du fait de la délégation donnée au Maire – Service Etat Civil :

Conformément à la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Maire a reçu délégation dans les missions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision suivante, afin de procéder au paiement des frais d'obsèques d'une personne sans ressource.

- Décision en date du 27 août 2024 d'accepter et de signer le devis proposé par les Pompes Funèbres Générales sis ZA Espace Saint Jacques, 1 - 57700 Hayange qui comprend le cercueil et accessoires, le véhicule et personnel, la mise en bière, fermeture de cercueil et la crémation. Le montant du devis est de 1429, 86 € TTC.

12 ⇨ Compte rendu de la décision prise du fait de la délégation donnée au Maire – Service Technique :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des attributions définies aux articles L2122-21 à L2122-23 et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises de conclure des marchés, à savoir :

- **FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC LED**

Une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161.-5 du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation de la ville, au BOAMP et au JOUE.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 juin 2024 à 12 H 00.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 5 juillet 2024 et le 11 septembre 2024 a décidé d'attribuer le marché à la Société ECLATEC sise 41 rue Lafayette – CS 20069 MAXEVILLE – 54528 LAXOU Cedex pour un montant de 457 486.80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal est informé :

- Que l'acte d'engagement de la Société ECLATEC a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;
- Que Monsieur Le Maire signera les différentes pièces formant le marché à conclure.

- Décision en date du 2 août 2024, de passer un marché selon la procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, avec la société KELIO – Région Nord-Est sise 3 rue de Lisbonne à 67300 SCHILTIGHEIM afin de poursuivre l'exploitation et la maintenance d'un système de badgeage et logiciel associé pour certains bâtiments de la Ville de Hayange. Ce marché ne peut être réalisé que par un opérateur économique pour des raisons techniques.
- Décision en date du 2 août 2024 de passer un marché avec la société EUROVIA sise 2 route de Metz à 57190 FLORANGE afin d'effectuer des travaux d'amélioration localisée de la voirie et selon la procédure adaptée d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux conformément à l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Le montant minimum de commande est de 150 000,- € H.T., le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à 400 000,- € H.T.
- Décision en date du 8 août 2024 de ne pas reconduire le marché accord-cadre

n° 23/22 relatif à la vérification périodique, maintenance et entretien des portes, portails et rideaux métalliques avec la société TK ELEVATOR sise ZAC Actisud St-Jean- 15 en Machotte – 57130 JOUY-AUX-ARCHES.

13 ⇨ Compte rendu de la décision prise du fait de la délégation donnée au Maire – Service des Finances :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2024-30 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 1 800,00€. (affaire Cne HAYANGE/ WOBEDO - Cne HAYANGE/ SMITU - Cne HAYANGE/ ESC)

Décision n°2024-33 portant virement de crédit de chapitre à chapitre (Fongibilité des Crédits)

Décision n°2024-34 portant paiement frais honoraires d'avocat Mme Sylvie BECKER pour un montant de 420,00€. (affaire Cne HAYANGE/ ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE)

Décision n°2024-35 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 2 173,00€. (affaire Cne HAYANGE/ ESC)

Décision n°2024-37 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 3 600,00€. (affaire Cne HAYANGE/ ARCELORMITTAL)

Décision n°2024-42 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 1 200,00€. (affaire Cne HAYANGE/ SMITU)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H05.

Hayange, le 28 septembre 2024

Le Maire,



